

<https://enseignants.se-unsas.org/Nouvel-enseignement-optionnel-renforce-en-EPS-vraie-ou-fausse-experimentation>



Enseignants de l'Unsa

Nouvel enseignement optionnel renforcé en EPS : vraie ou fausse expérimentation ?

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -
Date de mise en ligne : dimanche 25 août 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le CSE(1) du 12 juillet dernier a officiellement acté l'expérimentation d'un nouvel enseignement optionnel renforcé d'EPS pour la classe de seconde et le cycle terminal de la voie générale et de la voie technologique.

Ce nouvel enseignement, annoncé tout de même veille de départ en congés, a été présenté comme « expérimental avec éventuelle généralisation ultérieure » et concerne 7 académies et 12 lycées :

Académie d'Aix-Marseille : Lycée de l'Arc à Orange, Lycée André Honnorat à Barcelonnette
Académie de Dijon : Lycée Emiland Gauthiez à Chalon-sur-Saône, Lycée Maurice Genevoix à Decize
Académie de Guadeloupe : Lycée Yves Leborgne à Sainte-Anne, Lycée Gerville Réache à Basse-Terre
Académie de Lille : Lycée Eugène Thomas à Le Quesnoy, Lycée Léonard de Vinci à Calais
Académie de Nancy-Metz : Lycée Georges de la Tour à Nancy
Académie de Rennes : Lycée Beaumont à Redon
Académie de Versailles : Lycée Les Sept Mares à Maurepas, Lycée Van Gog à Aubergenville

Cet enseignement dit renforcé n'a en réalité pas de contenu spécifique. Il s'agit du même programme que celui de l'enseignement optionnel créé cette année dans le cadre de la réforme du lycée, avec la différence qu'une heure supplémentaire y sera positionnée.

L'avis du SE-Unsa

Si le SE-Unsa s'est positionné favorablement sur ce dispositif en raison des heures d'EPS qu'il crée pour les élèves, il a tout de même souligné l'absence de cohérence de cet enseignement, à cheval entre l'option actuelle et une réelle spécialité que nous demandions.

Et au-delà d'être mal nommé puisqu'aucune compétence de l'option n'est renforcée, le temps pour les acquérir étant juste allongé, sa création à titre expérimental semble avoir plus vocation à permettre la continuité de certains dispositifs existants sur les établissements concernés, que venait mettre à mal la réforme du lycée, qu'à devenir une réelle spécialité à terme.

(1) Conseil supérieur de l'Éducation